



23.9010

Ausserordentliche Session. Migration

Session extraordinaire. Migration



BAUME-SCHNEIDER ELISABETH

Baume-Schneider Elisabeth, conseillère fédérale: Je l'ai dit, je crois de manière très honnête, Monsieur le conseiller national, il n'y a pas de corrélation directe entre les arrivées secondaires illégales et les contrôles aux frontières. Je peux vous donner les chiffres exacts des contrôles qui sont faits, par exemple, entre l'Allemagne et l'Autriche: cela n'a strictement pas changé le nombre d'arrivées illégales.

En ce qui concerne l'article 25 du code frontières Schengen, il est effectivement considéré que nous ne sommes pas dans une situation de danger ou de crise majeure pour devoir réorganiser ces contrôles, ce qui par ailleurs serait un grand frein à la liberté de déplacement dans les zones économiques que sont Genève, le Tessin ou autre.